

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 mars 2024 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N°11**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées :** Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

**Etaient absents :** Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Acquisition d'une parcelle de terrain sise Rue du Docteur Dufayet**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Vu sa délibération n°15b du 10 novembre 2000 relative à l'acquisition de la parcelle BM 70 sise Rue du Docteur Dufayet en vue de son classement dans le domaine public communal,
- Vu sa délibération n°26 du 22 juin 2001 relative au classement de cette parcelle dans le domaine public communal,
- Considérant que la suite de la procédure n'a pas été réalisée par l'office notarial en charge du dossier,
- Considérant que Madame Ginette MARTY, propriétaire de ladite parcelle BM 70, sise rue Docteur Dufayet, a sollicité la Ville dans le but de céder cette parcelle de terrain et ce, afin de finaliser cette transaction,
- Vu le plan ci-annexé,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

**1 - Décide** d'acquérir auprès de Madame Ginette MARTY la parcelle cadastrée BM 70 sise Rue du Docteur Dufayet au prix d'un euro et de l'intégrer dans le domaine public communal ultérieurement.

**2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

**3 -** Les frais d'actes sont à la charge de la commune.

**4 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

**5 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : **11 MARS 2024**  
Date et ref de l'accusé de réception : **11 MARS 2024**

*JM - 07032024*



*M. Le Maire*  
*Bernard Lombès*



